

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-2464

présenté par  
Mme Corneloup

-----

**AVANT L'ARTICLE 49****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>PROGRAMMES</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	77 800 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	77 800 000
<b>TOTAUX</b>	<b>77 800 000</b>	<b>77 800 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir le maintien des crédits alloués aux Missions Locales en 2026, au niveau prévu par la LFI pour 2025.

Les Missions Locales accompagnent chaque année plus d'un million de jeunes de 16 à 25 ans, notamment les plus vulnérables : jeunes en situation de handicap, sortants de l'Aide sociale à

l'enfance, et allocataires du RSA. Présentes dans plus de 6 800 points d'accueil, elles jouent un rôle essentiel dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Or, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une baisse de 13 % des financements de l'État, après une première baisse de près de 6 % en 2025. En deux ans, le réseau perdrait près de 20 % de ses moyens, dans un contexte où la demande d'accompagnement augmente (+8 % des nouveaux accueils depuis septembre 2025).

Cette réduction conduirait à des fermetures d'antennes, à un allongement des délais d'accueil et à une augmentation du nombre de jeunes suivis par conseiller, menaçant la qualité du service public. L'UNML estime qu'elle entraînerait la suppression de plus de 1 000 emplois, ramenant les effectifs aux niveaux d'avant la crise sanitaire.

Le maintien des crédits est donc indispensable pour garantir l'égalité d'accès à l'accompagnement, soutenir la cohésion territoriale et éviter des coûts sociaux élevés. Chaque euro investi dans les Missions Locales génère en effet 2,5 euros d'économies à moyen terme pour la collectivité, en réduisant chômage et précarité.

L'amendement propose de stabiliser les crédits à hauteur de ceux inscrits en 2025, avec un abondement de 77,8 millions d'euros, compensé par une minoration équivalente sur un autre programme, conformément à la loi organique relative aux lois de finances. L'auteur de cet amendement invite le Gouvernement à lever le gage.